

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE DIANG

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

DIANG COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de DIANG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004-BIS/AONO/C.DG/SG/CIPM /2025 DU 10/06/2025, En procédure d'urgence
POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MEDICAL
D'ARRONDISSEMENT DE DIANG DANS LA COMMUNE DE DIANG, DEPARTEMENT DU LOM ET
DJEREM

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIANG, Autorité Contractante, lance pour le compte de sa Mairie, un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour l'achèvement des travaux de construction d'un Centre médical d'arrondissement de Diang ainsi qu'il suit :

Lot	Localité	Commune	Montant prévisionnel (FCFA TTC)	Imputation
1	l'achèvement des travaux de construction d'un Centre médical d'arrondissement de Diang	DIANG	50 000 000	XX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ♦ Les maçonneries et élévation ;
- ♦ La charpente - la couverture ;
- ♦ Les menuiseries métalliques ;
- ♦ Les menuiseries bois ;
- ♦ L'électricité ;
- ♦ La peinture ;
- ♦ Les VRD.

2- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

3- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2025.

4- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de DIANG, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipal de DIANG, de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**.

5- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de DIANG (Secrétariat particulier du Maire), au plus tard le **01/07/2025 à 12 HEURES** précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 004-BIS/AONO/C.DG/SG/ST/CIPM /2025 DU 10/06/2025, En procédure d'urgence

**POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MEDICAL
D'ARRONDISSEMENT DE DIANG DANS LA COMMUNE DE DIANG DU DEPARTEMENT DU LOM ET
DJEREM**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

6- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **Un million franc (1 000 000) francs** délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **Quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

7- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de DIANG, le **01/07/2025 à 13HEURES** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de DIANG, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

8- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

b. Offre technique

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 60% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1) La capacité financière

Oui/Non

2) Les références de l'Entreprise	Oui/Non
3) Le personnel d'encadrement	Oui/Non
4) Le matériel et les équipements essentiels	Oui/Non
5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet	Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

9- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

10- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **Un million franc (1000 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

11- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

12- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché de chacun des lots sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- l'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 60 % ;
- 3- l'offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

13- NOMBRE MAXIMUM DE LOT A GAGNER

Sans objet.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de DIANG, aux numéros de téléphones : 694 51 81 77.

DIANG, le 10/06/2025

Le Maire de DIANG

Autorité Contractante



Alain Wilfrid Mengunu
Inspecteur des Régies Financières
(Impôts)

Ampliations :

- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ Pdt/CIPM/C.DG;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.